

Conseil de groupement du 02 juillet 2024

Résolution 02

Approbation de l'avenant n°5 à la convention constitutive

Par décision du Directoire n° 2024.05.21-6 du 21 mai 2024, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) a décidé de rejoindre en tant que membre associé le GIP AVITEM.

Le conseil exprime ses remerciements pour cette demande d'adhésion.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'avenant n°5 à la convention constitutive qui en découle.

Décision du Conseil de groupement réuni le 02 juillet 2024 :

La Présidente

Agnès Rampal

81-83 Boulevard de Dunkerque – CS 50603 – 13217 Marseille Cedex 02

Tel +33(0)4 95 09 44 02 – contact@AVITEM.org – www.AVITEM.fr